

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 400

présenté par
M. Véran

ARTICLE 48

À la seconde phrase de l'alinéa 15, substituer à la référence :

« présent a »

la référence :

« b du présent 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger une erreur de renvoi. La rédaction actuelle conduirait en effet à ce que les prix de journée soient minorés à hauteur de la fraction applicable aux anciennes modalités de financement, soit 90 % avec les paramètres actuels. Cela serait contradictoire avec l'objet même de l'alinéa en question qui vise à préciser les modalités de mise en œuvre de la « fraction » de prix de journées.